

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

**Présents: MMES. Françoise PERRIER- Lydie FAISANDIER- Chantal CASSAR-BROSSARD- Josiane DREVET- Valérie CHAZELLE- Claudine JOUSSERAND
Mrs Pierre GIRAUD- Marcel BARBIER- André PEYRET- Pascal JOUSSERAND- Gauthier THEVENON- Norbert VIGIER**

**Absents excusés : Jean-Pierre CREPET avec pouvoir à Marcel BARBIER
Corinne VERDIER avec pouvoir à Françoise PERRIER
Florence BARBIER**

Secrétaire de séance : Françoise PERRIER

Monsieur le Maire accueille le Conseil municipal Enfants

Ils exposent les demandes et les faits suivants :

- Demande d'un bac à sable car le sable a été déposé en tas et il commence à disparaître. Maxence Berthet propose de faire un bac avec de grosses planches.
- Demande de reboucher les trous dans la cour avec du sable. Cela sera fait pendant les vacances de Noël.
- Présence de flaques d'eau dans la cour quand il pleut.
- Présence de boue sur le parking du haut, il faudrait mettre du gravier ou du goudron. Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de goudron car ce parking sert en été à la pétanque. On cherche une solution soit en mettant du gore, soit en limitant le stationnement sur ce parking lorsque les conditions météo ne sont pas bonnes
- Demande de traçage de la marelle et du labyrinthe : ils seront tracés dès que le goudron sera sec.
- Demande d'un panier de basket sous le préau. Monsieur le Maire souhaite avoir l'accord des enseignants sur ce point.
- Réparer l'urinoir et les serrures des toilettes. Monsieur BARBIER répond que toutes les serrures vont être changées pendant les vacances de Noël
- Fuite au robinet.

Monsieur le Maire demande aux enfants de réfléchir au remplacement du miroir dans les toilettes qui est déjà cassé. Il informe que la rampe pour l'accès aux ordinateurs sera posée pendant les vacances de Noël.

1) - COMPTE- RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION:

Pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2) – LOIRE- FOREZ AGGLO – APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITE:

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Loire Forez Agglomération a pris la compétence des zones d'activité depuis le 1^{er} janvier 2017. Toutefois, en mars 2017, le conseil a approuvé une convention temporaire de gestion de la zone de La Borie par la commune en attendant la fin des procédures de transfert.

Il est désormais nécessaire de signer avec Loire Forez Agglomération, la convention de mise à disposition de la voirie, de la parcelle où est située le refoulement de l'assainissement et de la parcelle où se situe la réserve incendie. Loire Forez a approuvé cette convention mardi soir (18.12.2017).

Convention approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'il y a des difficultés avec l'éclairage de la zone. L'équipement est récent et assez sophistiqué, et un orage a détruit 4 lampes sur les 6, et un délai de 8 à 12 semaines est nécessaire pour changer les ampoules.

3)- ZA LA BORIE – NUMEROTATION DE PARCELLES :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil a demandé le déclassement de parcelles de la Zone artisanale pour les intégrer dans les voiries existantes.

Mais il y a eu une erreur sur 4 parcelles qui constituent le talus et non la voirie. Ces parcelles doivent donc être de nouveau numérotées comme suit :

- Parcelle D 1586 devient la D 1635
- Parcelle D 1587 devient la D 1636
- Parcelle D 1588 devient la D 1637
- Parcelle D 1599 devient la D 1638

Accepté à l'unanimité.

4) - SIEL – BRANCHEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES :

Marcel BARBIER rappelle au conseil le projet d'installation de toilettes publiques qui devrait être livré début mars 2018. La demande de branchement électrique a été faite auprès du SIEL et le montant des travaux s'élève à la somme de 1 800 € amortissable en une annuité.

Convention acceptée à l'unanimité.

5) – CDG 42 – AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE PREVOYANCE:

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande d'avenant N°3 au contrat d'assurance prévoyance avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) prévoyant une hausse des tarifs 2018 de 5%.

Accepté à l'unanimité.

Compte tenu de cette augmentation des tarifs, Monsieur le Maire propose de porter la participation communale de 10 € à 15 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2018.

Accepté à l'unanimité.

6) –: CDG 42 – AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE SANTE :

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande d'avenant N°3 au contrat d'assurance santé avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) prévoyant une hausse des tarifs 2018 de 3%.

Accepté à l'unanimité.

Compte tenu de cette augmentation des tarifs, Monsieur le Maire propose de porter la participation communale de 10 € à 12 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2018.

Accepté à l'unanimité.

7) - TOUR DE TABLE :

André PEYRET :

-Réunion du PLUI ce matin avec une personne de Loire Forez Agglomération. L'étude va se concentrer autour de 3 points : renforcer le bourg, protéger le patrimoine et renforcer l'aspect touristique.

Monsieur PEYRET regrette que l'instruction de ce dossier n'avance pas très vite, mais précise que le POS avait été bien fait et qu'il y a de bonnes bases sur lesquelles on va pouvoir s'appuyer.

-Adressage : les travaux doivent reprendre en janvier.

Lydie FAISANDIER :

La porte du cimetière fonctionne et un devis a été demandé pour un local poubelle à l'extérieur du cimetière.

Marcel Barbier précise qu'un devis a été demandé pour installer un système d'automatisation de la porte identique à celui du cimetière à la Tour et pour l'installation de caméras pour éviter le vandalisme.

Chantal CASSAR :

-Demande des habitants du Lotissement de Chavanne concernant la réfection de la voirie qui est en très mauvais état. Monsieur le Maire précise que la demande de transfert de voirie n'a pas été faite et donc la voirie demeure privée. Pour demander le transfert à Loire Forez Agglomération, compétente dans ce domaine, ils doivent d'abord procéder à la réfection de leur voirie.

- La retenue d'eau vers Sarroux est envahie de ragondins. Cet équipement est privé et clôturé. Monsieur Barbier précise que le propriétaire devrait faire une demande auprès de l'ACCA pour procéder à des piégeages.

Françoise PERRIER :

-Les échos de la Tour sont arrivés et chaque conseiller doit procéder à la distribution.

-Réunion pour le projet MARPA avec les 4 communes participantes : St Maurice en Gourgois, Périgneux, Malvallette et Chambles. Le projet porte sur une maison de retraite non médicalisée avec 24 résidents en T 1 ou T 2 en location avec services de restauration et d'animation. La phase d'audit et de recensement des personnes intéressées touche à sa fin et le projet pourrait voir le jour dans 3 ou 4 ans.

Marcel BARBIER :

-Les travaux de réfection du mur de l'église et du cimetière sont terminés

-Ecole : travaux pendant les vacances de Noël

-WC public : devrait être installés en mars.

- Les travaux de sécurisation de la RD 108 se feront au 1^{er} semestre 2018.

- Arrêt de bus à Cessieux : le conseil départemental est venu sur place et doit proposer une solution. Il est nécessaire de prévoir un arrêt de 5 m 20 au lieu des 3 m 20 actuels pour l'accessibilité handicapé.